

1) IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE.

Nom du produit : LAVE - GLACES CONCENTRE VISIO PLUS.

Type de produit : Agent de nettoyage des vitres de véhicule automobile.

LUBEXCEL

ZA Actipôle

B.P. 42

85170 Belleville sur Vie

Tél. : 33 02 51 47 78 00

Télécopie : 33 02 51 37 27 20

N° de téléphone d'appel d'urgence - ORFILA : 01-45-42-59-59.

2) COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

Produit comportant plus de 35 % d'Ethanol, plus de 20 % d'IsoPropanol et des agents tensio-actifs non-ioniques.

IsoPropanol : N° CAS : 67-63-0
N° CEE : 603-003-00-0

Ethanol : N° CAS : 67-56-1
N° CEE : 603-002-00-5

Symbole (s) de danger : F

Phrase (s) : R11 "Facilement inflammable".

3) IDENTIFICATION DES DANGERS.

Produit facilement inflammable.

4) PREMIERS SECOURS.

Inhalation :
donner de l'air frais; en cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :
se laver avec de l'eau et du savon, enlever les vêtements souillés.

Contact avec les yeux :
rincer prudemment et soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 mn;
Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion :
ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant aux alcools

Equipement spécial de sécurité :
Porter un appareil de protection respiratoire.

Dangers spécifiques :
Vapeurs plus lourdes que l'air. Risque de formation de mélanges explosifs au contact de l'air. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Ne pas respirer les vapeurs.
Supprimer les sources d'ignition.
Ne pas laisser s'écouler dans les fossés, les canalisations ou les sous-sols; ne pas verser à même le sol.
Endiguer le liquide puis le pomper. Ramasser les résidus après les avoirs recouverts d'un matériau absorbant. Evacuer conformément aux règlements.
Nettoyer la zone contaminée.

7) MANIPULATION ET STOCKAGE.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
En cas d'échauffement important du liquide, risque de formation de mélanges explosibles avec l'air.

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.

Protection des yeux :
lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains :
porter des gants de protection

Protection respiratoire :
nécessaire en cas de formation de vapeurs / aérosols.
Conserver à l'écart des aliments et boissons. Pendant le travail, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.

page 2/4

Nom du produit : DL LAVE-GLACE ETE

M.A.J. : 20/10/97

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Code : 7 59500

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Etat physique : liquide à température ambiante.
Couleur : rose/rouge
Odeur : caractéristique des alcools, légèrement fruité.
Température de solidification : < -50°C.
Masse volumique à 20 C : 0,850 kg/l environ
Solubilité dans l'eau : totale
pH : > 8 (50 % volume dans l'eau)
Point éclair : 19°C
Point éclair à 50 % volume dans l'eau : 29°C

Point éclair à 25 % volume dans l'eau : 35,5°C
Point éclair à 10 % volume dans l'eau : 50°C
Limites d'explosivité pour l'Ethanol : inférieure : 3,5 % en vol.
supérieure : 15 % en vol.
Limites d'explosivité pour l'IsoPropanol : inférieure : 2 % en vol.
supérieure : 12 % en vol.

10) STABILITE ET REACTIVITE.

Matières à éviter :
métaux alcalins, oxydes alcalins, oxydants forts, aluminium, composés nitrés organiques.
Produits de décomposition dangereux :
peroxyde.
Conditions à éviter :
Fort réchauffement. Peut exploser avec l'air sous forme de vapeur / gaz.

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Toxicité aiguë :
DL50 (orale, rat) : 7 060 mg/kg pour l'Ethanol
5 850 mg/kg pour l'IsoPropanol
Autres informations :
Contact avec les yeux :
faible irritation.
Contact avec la peau :
faible irritation.
Ingestion de quantités élevées :
nausées, vomissements, vertige, ivresse, narcose, paralysie respiratoire.

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations
sous forme non-diluée ou en grandes quantités.

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Le produit ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
Nettoyage :
utiliser de l'eau éventuellement additionnée de produits de nettoyage
Destruction / élimination du produit ou des emballages :
se conformer aux prescriptions légales.

page 3/4

Nom du produit : DL LAVE-GLACE ETE		
M.A.J. : 20/10/97	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Code : 7 59500

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

ADR :
Classe.....: 3 Code O.N.U...: 1987
Chiffre et lettre.: 3.°b
Code danger.....: 33 Etiquette...: 3
Recommandations...: 30 G 30
Code mention.....: 3.3°b

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

Symbole (s) : F
Indication de danger : F+ - facilement inflammable
R 11 : Facilement inflammable
S 2 : Conserver hors de la portée des enfants
S 7 : Conserver le récipient bien fermé.
S 16 : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

16) AUTRES INFORMATIONS.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement

encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels

il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas

le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.